

DEC173089DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Hégaret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3659 intitulée Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche n°3659 intitulé Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème dont la directrice est Hélène Hégaret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philipp Hess, co-directeur, M. Luis Tito De Morais, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Anne-Sophie Podeur, ingénieure d'études de classe normale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 1^{er} décembre 2017

La directrice d'unité

Hélène HEGARET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.